



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/56
10 octobre 2008



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

PROPOSITION DE PROJET : ZAMBIE

Ce document est composé des commentaires et des recommandations du Secrétariat du Fonds concernant la proposition de projet suivante :

Fumigène

- Soutien technique pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans les secteurs du tabac, des fleurs coupées, de l'horticulture et des usages après la récolte

ONUDI

**FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET - PROJET NON PLURIANNUEL
ZAMBIE**

TITRE(S) DU PROJET Agence d'exécution / bilatérale

a) Soutien technique pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans les secteurs du tabac, des fleurs coupées, de l'horticulture et des usages après la récolte	ONUDI
---	-------

AGENCE NATIONALE DE COORDINATION	L'Environmental Council of Zambia
---	-----------------------------------

DONNEES DE CONSOMMATION DES SAO LES PLUS RECENTES TRAITEES DANS LE PROJET

R : ARTICLE - 7 DONNEES (TONNES PONDEREES, 2007, EN DATE D'OCTOBRE 2008)

Annexe E, BM	6.0		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (TONNES PONDEREES, 2007, EN DATE D'OCTOBRE 2008)

SAO	Sous-secteur / quantité	Sous-secteur / quantité	Sous-secteur / quantité	Sous-secteur / quantité
BM	Gonflage du tabac / 6.0			

Consommation de CFC restante admissible au financement (tonnes pondérées)	s/o
--	-----

AFFECTATIONS DU PLAN D'AFFAIRES DE L'ANNEE EN COURS		Financement en millions \$ US	Élimination en tonnes pondérées
		0	0

TITRE DU PROJET :	
SAO à éliminer (tonnes pondérées) :	7.4
Durée du projet (mois) :	36
Montant initial demandé (\$ US) :	602 625
Coûts finals du projet (\$ US) :	289 548
Coût différentiel d'investissement :	630 919
Imprévis (10 %) :	63 092
Coût différentiel d'exploitation :	-404 463
Coût total du projet :	289 548
Participation locale (%) :	100
Élément d'exportation (%) :	s/o
Subvention demandée (\$ US) :	289 548
Rapport coût - efficacité (\$ US / kg) :	s/o
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$ US) :	21 716
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	311 264
Statut du financement de contrepartie (O / N) :	O
Surveillance des objectifs du projet comprise (O / N) :	O

RECOMMANDATION[S] DU SECRÉTARIAT	A examiner individuellement
---	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Zambie, l'ONUDI a soumis une proposition de projet pour l'élimination de 10 tonnes pondérées de bromure de méthyle (BM), utilisé dans les secteurs du tabac, des fleurs coupées, de l'horticulture et après la récolte, au Comité exécutif pour examen individuel lors de la 56^e réunion. Le coût total du projet, tel que soumis initialement, est de 602 625 \$ US plus les coûts de soutien à l'agence au montant de 45 197 \$ US. L'approbation de ce projet entraînera une élimination complète de tous les usages réglementés du BM en Zambie.

Renseignements généraux

2. Jusqu'à maintenant, le Comité exécutif n'a financé qu'une seule activité dans le secteur du BM pour la Zambie. Lors de sa 30^e réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 25 000 \$ US plus des coûts de soutien à l'agence au montant de 3 250 \$ US pour le PNUE afin de mettre en œuvre un programme de soutien technique visant à améliorer la capacité des organisations agricoles et des organisations non-gouvernementales (ONG) locales pour la sensibilisation au BM. Cette activité s'est terminée en mars 2001.

Description du projet

3. De la consommation totale de BM du pays, sept tonnes pondérées sont utilisées dans la fumigation de 23 hectares de graines de tabac couvrant une surface totale production de 2 000 hectares. La Tobacco Association of Zambia et la Zambia National Farmers Union représentent les petites et les grandes exploitations agricoles. Le BM est aussi utilisé comme fumigène afin de contrôler les nématodes et les champignons dans la production de 7 hectares de fleurs coupées, principalement dans la production de roses (1,6 tonne pondérée); 4 hectares de produits d'horticulture (1 tonne pondérée) et dans la fumigation des produits de base et des structures, appliqué par trois compagnies spécialisées dans la fumigation

4. Le projet suggère de remplacer l'utilisation du BM comme suit :

- a) Dans la production de graines de tabac, les technologies choisies sont un système de plateau flottant, principalement dans les productions à grande échelle, et des produits chimiques de remplacement choisis seuls ou combinés avec la solarisation pour les petites et moyennes exploitations agricoles. La formation pour l'utilisation de ces technologies sera fournie aux exploitants agricoles et aux techniciens.
- b) Dans les secteurs des fleurs coupées et de l'horticulture, les technologies choisies sont la solarisation combinée avec une faible dose de produits chimiques de remplacement et la bio-fumigation (seule ou combinée avec la solarisation). La formation sera fournie aux exploitants agricoles;
- c) Dans le secteur après la récolte, la technologie choisie est la phosphine combinée avec des techniques intégrées de lutte phytosanitaire. Cette solution de rechange sera introduite grâce à la formation de 250 fumigateurs, techniciens et inspecteurs.

5. Le coût total du projet est de 602 625 \$ US répartis de la façon suivante :

Item	\$ US
Équipement et matériel agricole	512 859
Programme de formation	494 230
Coûts d'exploitations	(404 463)

6. L'importation, la distribution et l'utilisation du BM sont réglementées par l'Environmental Protection and Pollution Control Act qui établit l'Environmental Council of Zambia. À la section concernant les pesticides et les substances toxiques, la Loi prévoit des dispositions pour le contrôle du BM. Une fois le projet terminé, le gouvernement émettra une interdiction sur les usages réglementés du BM en Zambie.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

Commentaires

7. Selon les données recueillies par le gouvernement de la Zambie conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation de BM a diminué, passant de 14,3 tonnes pondérées en 2001 à 6,0 tonnes pondérées en 2007 (la consommation de 2007 est déjà 17,5 tonnes pondérées sous le niveau maximal permis pour l'année). Cependant, le projet a été conçu pour éliminer 10 tonnes pondérées de BM. L'ONUDI a souligné que, pour la période de 2002 à 2005, la consommation de BM se situait entre 10,2 et 12,6 tonnes pondérées et qu'au cours des deux dernières années seulement, la consommation a été réduite à 6 tonnes pondérées. Pour ces motifs, le projet a été conçu en fonction de la consommation de BM pour 2005. Lors de discussions complémentaires, on a convenu de considérer le niveau de consommation de BM du projet comme moyenne officielle de consommation rapportée pour 2005 à 2007 (c.-à-d. 7,4 tonnes pondérées). Le Secrétariat remarque aussi que la consommation actuelle de 6,0 tonnes pondérées en Zambie pourrait augmenter à 23,5 tonnes pondérées dans les années à venir (c.-à-d., 80 pour cent du niveau de référence) parce que la Zambie ne s'est pas encore engagée dans la réduction accélérée de la consommation de BM.

8. L'ONUDI a mentionné que la production de tabac a atteint son sommet en 2005, mais qu'elle décroît depuis. Cependant, la tendance de croissance a été interrompue en 2006 et en 2007, la principale cause étant l'augmentation des exportations de cuivre et l'effondrement des prix du tabac sur le marché mondial, de même que les tendances mondiales dans la réduction de la surface de production de tabac.

9. Le projet suggère de remplacer le BM dans le secteur du tabac par un système de plateau flottant. Au départ, les cultivateurs de tabac ont exprimé leurs inquiétudes, mais l'ONUDI a souligné que le choix de technologie de substitution était coordonné avec tous les intervenants. Les questions techniques telles que la disponibilité de produits locaux (écorce de pin compostée) et les basses températures de la nuit ont été résolues et les plateaux sont maintenant distribués partout au pays.

10. Le Secrétariat a aussi discuté d'un nombre d'autres points avec l'ONUDI, y compris les coûts utilisés dans le calcul des économies sur les coûts d'exploitation, le nombre de plateaux demandés et leur prix unitaire, les items d'équipement nécessaires pour la fumigation des structures et des produits de base et le coût élevé du programme de formation compte tenu du niveau de consommation plus ou moins bas dans le pays. Subséquemment, l'ONUDI a révisé la proposition de projet afin de résoudre les questions soulevées par le Secrétariat. Le coût total convenu avec l'ONUDI s'élève à 289 548 \$ US pour l'élimination de 7,4 tonnes pondérées de BM.

11. L'ONUDI a aidé le gouvernement de la Zambie dans la rédaction d'un accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. L'ébauche de l'accord est jointe à ce document à l'Annexe I.

Recommandations

12. Le Comité exécutif pourrait vouloir étudier :
- a) L'approbation d'un programme de soutien technique pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans les secteurs du tabac, des fleurs coupées, de l'horticulture et de l'utilisation après la récolte en Zambie pour un coût total de 289 548 \$ US plus des coûts de soutien à l'agence au montant de 21 716 \$ US pour l'ONUDI, étant entendu qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé à la Zambie pour l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle au pays; et
 - b) L'approbation de l'ébauche de l'accord entre le gouvernement de la Zambie et le Comité exécutif, visant l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle, contenue à l'Annexe I.

Annexe I

**CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE
EN ZAMBIE (ÉBAUCHE)**

1. Le Comité exécutif convient d'approuver en principe un montant de 289 548 \$ US, ce qui représenterait la totalité des fonds disponibles afin de parvenir à remplir les obligations stipulées dans ce document visant l'élimination complète des usages réglementés du bromure de méthyle en Zambie, sauf les applications de quarantaine et les applications préalables à l'expédition, assujetties aux ententes et considérations suivantes.

2. Tel qu'il a été déclaré au Secrétariat de l'ozone, le niveau de référence du bromure de méthyle permettant d'atteindre la conformité en Zambie est de 29,4 tonnes pondérées; la consommation de bromure de méthyle pour 2007 était de 6,0 tonnes pondérées. En conséquence, la Zambie est parvenue à la conformité à l'obligation de gel de 2002 définie dans le Protocole de Montréal et elle est conforme avec la réduction de 20 pour cent définie dans le Protocole en 2005.

3. Les réductions, conformes aux conditions du projet sus-mentionné et autres engagements présentés dans le projet, permettront de s'assurer que la Zambie respecte l'échéancier des réductions indiquées ci-dessous. À cet égard, la Zambie réduira la consommation nationale des usages réglementés de bromure de méthyle sous les niveaux de consommation de chaque année indiquée ci-dessous :

Année	(tonnes pondérées)	
	Quantité à éliminer	Consommation restante *
2008	0.0	7.4
2009	2.0	5.4
2010	2.0	3.4
2011	3.4	0.0
Total	7.4	

* Usages réglementés du bromure de méthyle.

4. La Zambie s'engage à maintenir en permanence les niveaux de consommation indiqués ci-dessus en ayant recours à des restrictions d'importations et autres politiques qu'elle estimerait nécessaires.

5. Le gouvernement de la Zambie a examiné toutes les données sur la consommation dans les secteurs du tabac, des fleurs coupées, de l'horticulture et après la récolte et elle est persuadée qu'elles sont exactes. En conséquence, le gouvernement conclut le présent accord avec le Comité exécutif en étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle pour les usages réglementés était découverte plus tard, il incomberait uniquement au gouvernement de la Zambie d'en assurer l'élimination.

6. Le gouvernement de la Zambie, de concert avec l'ONUDI, disposera de la souplesse nécessaire lui permettant d'organiser et de mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge importants afin de respecter ses engagements en matière d'élimination du bromure de méthyle pris ci-dessus. L'ONUDI convient de gérer le financement du projet d'une manière à assurer la réalisation des réductions particulières de la consommation de bromure de méthyle convenues.

7. L'ONUDI remettra chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés en matière de réductions de bromure de méthyle dans les secteurs du tabac, des fleurs coupées, de l'horticulture et après la récolte, de même que sur les coûts annuels liés à l'utilisation de technologies de substitution choisies et aux intrants financés par les fonds du projet.

- - -

